

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET

NOM DU PAY] : **SENEGAL**

NOM DU PROJET : **Appui à la mise en œuvre de l'initiative pour la transparence dans les Industries Extractives (ITIE)**

L'INTITULE DE LA MISSION DE CONSULTANT : **Sélection d'un Administrateur Indépendant chargé d'élaborer les rapports ITIE 2012 et 2013 au Sénégal**

No du Don : **P131626**

No. de référence: **CS05**

La République du Sénégal a reçu un don de l'Association de développement international (IDA), et a l'intention d'utiliser une partie de ce don pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : Sélection d'un Administrateur indépendant chargé d'élaborer les rapports ITIE portant sur les données des années 2012 et 2013 au Sénégal.

Les services du Consultant comprendront entre autres, la validation et au besoin, le complément de l'étude de cadrage, la production et la publication des rapports ITIE complets et crédibles pour les exercices budgétaires 2012 et 2013, conformément à la Norme ITIE et suivant les étapes ci-dessous :

- l'analyse préliminaire du périmètre ITIE et l'élaboration d'un rapport d'étude initiale, incluant la définition de la matérialité ;
- la collecte et le rapprochement des données ;
- le projet de rapports initiaux pour 2012 et 2013;
- la production des rapports ITIE définitifs pour 2012 et 2013

Le Comité National de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (CN-ITIE) invite les firmes admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services pour la mission décrite ci-dessus. Les cabinets intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont : qualifications générales, expériences et références concernant l'exécution de tâches analogues, expériences dans des conditions semblables, etc.).

Il est porté à l'attention des candidats que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID », datées de Janvier 2011 (« Directives Sélection de Consultants »), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives, sous la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitance.

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode basée sur la qualité et le coût, telle que décrite dans les « Directives pour la Sélection et l'Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Don de l'AID ». Les consultants doivent soumettre un (1) original et trois (3) copies. Le tout doit être contenu dans une seule enveloppe avec la mention « : Sélection d'un Administrateur indépendant chargé d'élaborer les rapports ITIE portant sur les données des années 2012 et 2013 au Sénégal ».

Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées auprès de **Mme Solange Fall SY** à l'adresse ci-dessous, par courrier physique, au plus tard le 29 Juillet 2014 à 13 heures GMT :

Secrétariat Permanent de l'ITIE

58, rue du Docteur Thèze,

Immeuble Ministère du Plan, 6^{ème} étage

Tél: (00221) 33 821 69 72

Contact utile : Secrétariat de l'ITIE/ Sénégal ; email : eitisenegal@gmail.com

Le présent avis pourra être consulté sur United Nation Développement Business (UNDB) online et sur le site www.dirmingeol.sn